

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA BRESSE
(Vosges)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

de la Séance ordinaire du lundi 26 Mars 2018

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal	27
Nombre des membres en exercice actuellement...	27
Nombre des membres présents à la séance...	25
Nombre de procurations	2

Etaient présents :

M. Hubert ARNOULD,	Maire
Mme Maryvonne CROUVEZIER,	1 ^{ère} Adjointe
M. Jérôme MATHIEU	2 ^{ème} Adjoint
Mme Geneviève DEMANGE	3 ^{ème} Adjointe
M. Raymond MARCHAL,	4 ^{ème} Adjoint
M. Jean François POIROT,	6 ^{ème} Adjoint
Mme Elisabeth BONNOT,	7 ^{ème} Adjointe
M. Nicolas REMY,	8 ^{ème} Adjoint
Mme Christelle AMET	
M. Aurélien ANTOINE	
M. Ludovic CLAUDEL	
Mme Alexandra CROUVIZIER	
M. Jean-Pierre DUTHION	
M. Laurent FLEURETTE	
Mme Chloé LEDUC	
Mme Nelly LEJEUNE	
Mme Magali MARION	
Mme Liliane MENGIN	
Mme Fabienne MOREL	
M. Jean-Baptiste MOUGEL	
Mme Laëtitia MOUNOT	
M. Loïc POIROT	
Mme Nadia RABANT	
M. François VERRIER	
Mme Claudine VINCENT-VIRY.	

Excusées :

Mme Alejandrina DUCRET ayant donné procuration de vote à Mme Geneviève DEMANGE
Mme Valérie PERRIN-LACHAMBRE ayant donné procuration de vote à Mme Liliane MENGIN

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance 20 h.

En préambule, le Maire accueille et souhaite la bienvenue au Député des Vosges, M. Christophe NAEGELEN, et à Mme THIRARD, Trésorière.

Mme Chloé LEDUC est désignée comme secrétaire de séance et procède à l'appel.

Observations éventuelles sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 12 février 2018 :

Le Maire fait part des observations qu'il a reçues des élus issus du groupe minoritaire

Finances

1-Débat d'orientations budgétaires 2018 (page 5):

Page 5 : En réponse à notre question « pourquoi cette évolution des statuts de la RME », il a été répondu de pouvoir vendre de l'électricité à l'extérieur de la commune, à cela Mme Nadia Rabant a fait remarquer qu'il ne faudrait pas faire exploser les contrats avec ENEDIS.

A cette question, Mr Jean Baptiste Mougel a également argumenté en disant qu'elle permettrait d'aller à la quête des factures impayées.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une étude et qu'aucune décision n'est prise. Avant d'être entérinée, la question de l'évolution des statuts sera présentée au Conseil Municipal.

Divers

18- Aménagements des rythmes scolaires (page 16) :

Au cours de la discussion, Mme Mengin a présenté l'évolution des effectifs de la rentrée 2016/2017 par rapport à celle de 2015/2016 du primaire public du Groupe Scolaire du Centre (-19 élèves) et du primaire privé de St Laurent (stabilité) tout en faisant remarquer que cette rentrée 2016 faisait suite à l'annonce en mai de cette même année la fermeture du collège des Boudières entraînant un glissement des inscriptions de l'un à l'autre.

Le Maire : « C'est vous qui le dites ! »

Arrêt du Conseil d'Etat dans l'affaire Jean Eynius (page 17):

Sans revenir sur les rejets des différentes cours et discussions à l'amiable, Mme Liliane Mengin a précisé que l'origine du dossier est un courrier de Mr le Préfet.

Le Maire précise que ce courrier préfectoral n'ordonnait cependant pas à la commune de licencier M. EYNIUS mais indiquait que son CDD ne pouvait pas être reconduit et devait être transformé en CDI.

Concernant la non retraduction intégrale (caractères gras) du texte des élus de la minorité pour le bulletin municipal (page17):

Dans ses propos, Mme Liliane Mengin s'est appuyée et s'est référée sur l'article 18 du règlement intérieur du conseil municipal qui précise que la transmission du texte doit être...*exclusivement faite sur support informatique, dans un format Word ou Traitement de texte, en fichier « lecture seule » garantissant ainsi l'intégrité du texte...* »

Le Maire précise que c'est réglé depuis.

Le Conseil Municipal adopte sans autre observation le procès-verbal de sa précédente séance du 12 février 2018.

Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire signale qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes

DATE	SECTION	N°	LIEU-DIT	ADRESSE
01/02/18	AR	1085		22 Chemin de la Lunelle
01/02/18	AZ	857/855	Pré Mougeatte	Chemin du Pré Mougeatte
01/02/18	AL	47/48/49/50/ 408/486	Champ le Maire	31 rte de Cornimont
01/02/18	AP	1655/1657/1658	Faing Canteuche	5 chemin du Monument
01/02/18	AP	1656/1659	Faing Canteuche	
15/02/18	AY	674/676/678/ 679/681/673/ 675/677/645/ 680/682		19 chemin Eugène Antoine
15/02/18	AY	712	Pré de la Grangette	102 rue du Hohneck
15/02/18	AM	1331/1327	Le Frétuz	
15/02/18	AM	1251		37 Chemin des Champs Claudon
15/02/18	AW	254/568/253	Pré du Rouan	45 rte du Chajoux
15/02/18	AS	519/523	La Roche	
15/02/18	AR	1083		26 chemin de la Lunelle
01/03/18	AP	799		6 route de Planois
01/03/18	BC	523/622	Le Nol	1F Chemin du Nol
01/03/18	AW	279/567p/964p		Route du Chajoux
01/03/18	AZ	764/765	Pré de la Vave	29A rte de Vologne
01/03/18	BH	67/75	Feignes-sous-Vologne	67 rte de Lispach
01/03/18	BH	73/67	Feignes-sous-Vologne	62/67 rte de Lispach
01/03/18	AC	68		3 rue Joseph Remy
01/03/18	AP	1170		6 chemin des Huttes

➤ MARCHÉS

Le Maire signale avoir conclu les avenants et marchés à procédure adaptée ou autres suivants :

N°/ date Décision	Objet du Marché	Titulaire	Montant € HT	Montant TTC
11 du 27.2.2018	Travaux de Mise en accessibilité Maison du Neuf- Pré :	SAS Constructions du Raindé	23 391,62	28 069,94
	Lot 1 Gros Œuvre	SCHWEITZER	13 412,00	16 094,40
	Lot 2 Menuiseries extérieures – Serrurerie	SAS Remiremont	10 298,00	12 357,60
	Lot 4 Plâtrerie (y compris plafond coupe-feu 1h)	PRO'CD SAS Gérardmer	6 225,00	7 470,00
	Lot 5 Electricité (offre de base)	EC Electricité Vitrey	11 298,05 10 000,00	13 557,66 12 000,00
	Lot 6 Plomberie Sanitaire	CUNIN SARL		
	Lot 7 Peinture – Revêtements de sols – Faïence	Epinal SARL PIDC St Dié		

12 du 5.3.2018	Fourniture fioul et gazole Année 2018 Quantités annuelles commandées estimées à : 260 m ³ de fioul, 50 m ³ de gazole et 12,5 m ³ de GNR	BOLLORE Energy Saint-Dié	Prix nationaux avec application des remises suivantes : Fioul : - livraison < à 27 m ³ : 80,00 € TTC/m ³ - livraison > à 27 m ³ : 80,00 € TTC/m ³ Fioul Grand Froid - livraison < à 27 m ³ : 70,00 € TTC/m ³ - livraison > à 27 m ³ : 70,00 € TTC/m ³ Gazole : 20,00 € TTC/m ³ Gazole Grand Froid : 10,00 € TTC/m ³ Gazole Non Routier : 55,00 € TTC/m ³ Gazole Non Routier Grand Froid : 45,00 € TTC/m ³ .	
13 du 9.3.2018	Travaux de Mise en accessibilité Maison du Neuf- Pré : Lot 3 : Menuiseries intérieures	Menuiserie VAXELAIRE	6 841,50	8 209,80

Au sujet de la décision n° 11, le Maire confirme à Mme Nadia RABANT qu'il ne s'agit pas uniquement des travaux de mise en accessibilité prévus à l'ADAP mais qu'il n'est pas en mesure d'en donner le détail qui pourra être communiqué lors de la prochaine séance.

➤ CONVENTIONS - BAUX

Le Maire signale avoir conclu les baux et contrats suivants :

N°/ date Décision	Objet	Titulaire	Montant	Durée
200 du 5.12.2017	Renouvellement exploitation d'une carrière à La Basse des Feignes (19 505 m ²)	SARL NICOLLET Thierry Saint Maurice/ Moselle	Loyer annuel : 1 000 € HT Redevance annuelle : 0,55 €/t	12 ans

➤ TARIFICATION

Le Maire signale avoir fixé les tarifs suivants :

N°/ date Décision	Objet	Tarif entrée
10 du 20.02.201 8	Concert conté du 16.03.2018 à la Maison de La Bresse Gilles LAPORTE – Catherine CHAUFARD	7,00 € Gratuité pour les moins de 10 ans

➤ DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire signale avoir sollicité les subventions suivantes :

N° / Date décision	Organisme	Objet
9 du 8.2.2018	Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2018))	Travaux de desserte forestière de Fachepremont (40 % des dépenses estimées à 67 041,78 € HT, y compris frais de maîtrise d'œuvre)
14 du 14.3.2018	Renouvellement demande de subvention à l'Etat : Dotation de soutien à l'investissement public local ou DETR 2018	Travaux de rénovation de la toiture de la Mairie (40 % du montant HT des dépenses estimé à 123 570 €, hors frais de maîtrise d'œuvre et prestations diverses)

15 du 14.3.2018	Demande de subvention au CD 88 au titre des travaux divers d'intérêt local	Construction d'un nouveau funérarium (25 000 €)
16 du 19.3.2018	Demande de subvention à la Région Grand Est et au titre du programme LEADER du Pays de Remiremont et de ses vallées (complément à décision 67/2017)	Création d'un sentier de découverte du paysage industriel (sentier textile) – Budget prévisionnel : 40 649,80 € Région Grand Est : 37 % Leader : 43 % si note attribuée $\geq 14/20$ 26 % si note est ≥ 10 mais $< 14/20$
17 du 20.3.2018	Demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges au titre des équipements sportifs	Acquisition d'un praticable de gymnastique 10 % de la dépense HT estimée à 18 212,19 €

➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° / Date décision	Objet	Titulaire	Durée
213 du 22.12.2018	Renouvellement concession au cimetière N° B31	Mmes BRICOGNE Nicole ép. FLEURANCE et BRICOGNE Florence ép. RAVELLO	15 ans
7 du 18.01.2018	Délivrance de concession au cimetière N° 240 Est	Mme VAXELAIRE Jeanne	15 ans

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.

FINANCES

1 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES -LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui expose que les comptes de gestion, établis par le Receveur municipal, correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes administratifs, après vérification contradictoire entre les services communaux et ceux de la Trésorerie. Ils peuvent être consultés en Mairie auprès de la Direction Générale des Services.

Le Maire invite le Conseil Municipal à constater la concordance parfaite des comptes 2017 du Maire avec ceux du Trésorier, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes : Eau, Forêt, Régie Municipale d'Electricité, Locations industrielles, Animations, Pompes Funèbres, Lotissements, Lotissement Les Balcons de la Rigue, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement des Proyes, Lotissement le Pré des Gouttes, et à déclarer en conséquence que les comptes de gestion 2017 dressés par le Receveur n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la concordance parfaite des comptes 2017 du Maire avec ceux de la Trésorière, tant en ce qui concerne le Budget Principal que celui des services annexes précités et déclare que les comptes de gestion 2017 dressés par la Trésorière n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

2 à 14 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE –

Le **compte administratif** est un document de synthèse, établi en fin d'exercice, qui constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur (le Maire) et permet notamment de comparer les prévisions et les autorisations budgétaires avec les réalisations. Il compile les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année. Le suivi effectué tout au long de l'année par le service des finances a permis de maîtriser les charges à caractère général. Au vu des réalisations et des engagements, un état des crédits consommés est remis régulièrement à chaque service et à l'adjoint concerné. Ce document de contrôle permet de réajuster en cas de besoin. Les charges de personnel et les autres charges de fonctionnement ont également été contenues. Les résultats de l'exercice 2017 se présentent comme suit pour les différents budgets :

Budget principal communal :

Le Compte administratif 2017 du budget principal communal présente sur sa section de fonctionnement, un **excédent de 1 228 395.91 €**.

Le besoin de financement pour couvrir la section d'investissement s'élevant à **657 429.48 €**, le solde disponible, soit **570 966.43 €**, pourrait être reporté en fonctionnement au budget primitif 2018.

Forêt :

Le budget forêt enregistre un **excédent** de clôture **103 688.14 €**, inférieur à celui de l'année 2016. Cette baisse est liée notamment aux difficultés d'exploitation de certaines parcelles et à des ventes de bois reportées en 2018. Cet excédent ne permettra pas de reversement au budget communal. Après couverture du besoin de financement d'investissement de 37 784.63€, le solde (65 903.51€) serait affecté à la section de fonctionnement de l'année 2018.

Régie municipale d'électricité (RME) :

La RME enregistre un résultat d'un montant de **503 022.25 €** inférieur à celui de l'année 2016. Cette baisse de résultat 2017 est due à une pluviométrie 2017 pas très satisfaisante qui n'a pas permis de réaliser une production optimale, ainsi qu'aux taxes spécifiques à l'industrie électrique, notamment la CSPE, qui fluctuent d'une année à l'autre et ont été supérieures à celles de 2016 et devraient encore augmenter en 2018.

Après couverture du besoin de financement de la section investissement, le solde, soit 311 662,94 € pourrait être reporté à la section du fonctionnement du Budget Primitif 2018 et affecté -pour partie- au budget principal à hauteur de 300 000 €.

Ce reversement ne contraint ni son programme d'investissement 2018 ni les moyens liés au bon fonctionnement du service.

Service des Eaux

Le Compte Administratif 2017 de ce budget présente un excédent de fonctionnement de 250 594,60 €. Après couverture du besoin de financement du programme d'investissements qui était important en 2017, le solde, soit 44 389,31 pourrait être reporté sur la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018.

Le Budget Animation, assujetti à la TVA, retrace les opérations des concerts et spectacles générant des entrées payantes et bénéficie d'une participation communale. Il enregistre sur 2017 un excédent de 3 917,73€ qui sera reporté en 2018.

Le Budget Locations de fonds, assujetti à la TVA, enregistre les opérations liées à la location de cellules du bâtiment Usine du Daval. Il présente un excédent de fonctionnement de 9 445,06 €. Le besoin de financement étant inexistant cette année, il pourra être reporté sur 2018.

Le Budget services extérieurs des Pompes Funèbres dédié aux opérations d'utilisation du funérarium et des travaux d'inhumation des cimetières enregistre un déficit de 543,70 € qui sera reporté sur l'exercice 2018.

Les Budgets Lotissements sont ouverts temporairement pour individualiser les opérations de travaux d'aménagement du lotissement puis celles de la vente des terrains. Dès que la dernière parcelle est vendue, le budget concerné est soldé et son résultat est repris par le budget principal.

La Commission Finances s'est réunie le 10 mars 2018 et les comptes administratifs ont été présentés au Conseil Municipal réuni en séance plénière le 13 mars 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces comptes administratifs 2017.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	6 518 268.16	8 709 800.00	15 228 068.16
	Titres de recettes émis *	4 543 651.29	8 576 363.09	13 120 014.38
	Rattachements.	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	6 518 268.16	8 709 800.00	15 228 068.16
	Engagements Mandats émis*	3 021 232.61	7 642 557.97	10 663 790.58
	Rattachements	/	39 075.15	39 075.15
RESULTAT de L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	1 522 418.68	894 729.97	2 417 148.65
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 1 196 450.00		- 1 196 450.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	- 983 398.16	333 665.94	- 649 732.22
	Déficit		/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	539 020.52	1 228 395.91	1 767 416.43
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

3 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 460 200.00	706 295.09	2 166 495.09
	Titres de recettes émis *	706 681.56	531 831.87	1 238 513.43
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 460 200.00	706 295.09	2 166 495.09
	Engagements	794 511.40	356 257.57	1 150 768.97
	Mandats émis *	/	84 574.79	84 574.79
	Rattachements			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	/	90 999.51	3 169.67
	Déficit	87 829.84	/	/
	Solde des R A R	- 261 300.00	/	- 261 300.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	142 924.55	159 595.09	302 519.64
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	55 094.71	250 594.60	305 689.31
	Déficit.	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

4 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE FORET :

		INVESTISSEMENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	67 574.83	779 784.66	847 359.49
	Titres de recettes émis *	27 366.07	375 290.34	402 656.41
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	67 574.83	779 784.66	847 359.49
	Engagements.	/	/	/
	Mandats émis*	30 875.87	570 386.86	601 262.73
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	3 509.80	195 096.52	198 606.32
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 17 000.00		- 17 000.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	298 784.66	281 509.83
	Déficit	- 17 274.83	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	103 688.14	82 903.51
	Déficit	- 20 784.63	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

5 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES :

		INVESTISSE - MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	5 834.15	37 524.23	83 358.38
	Titres de recettes émis *	14 491.79	24 395.72	38 887.51
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	45 834.15	37 524.23	83 358.38
	Engagements		/	/
	Mandats émis*	11 369.21	27 162.82	38 532.03
	Rattachements	/	312.07	312.07
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	3 122.58	/	43.41
	Déficit	/	3 079.17	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	30 834.15	2 524.23	43 358.38
	Déficit.	/	/	/
ESULTAT CUMULE	Excédent.	33 956.73	9 445.06	43 401.79
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ANIMATION :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale		10 500.00	10 500.00
	Titres de recettes émis *		7 165.37	7 165.37
	Rattachements.....		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		10 500.00	10 500.00
	Engagements.....		/	/
	Mandats émis *		6 176.09	6 176.09
	Rattachements.....			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.....		989.28	989.28
	Déficit.....		/	/
	Solde des restes à réaliser		/	/
	Excédent.....			/
RESULTAT REPORTE	Déficit.....			/
	Excédent.....		2 928.45	2 928.45
RESULTAT CUMULE	Déficit.....		/	/
	Excédent.....		3 917.73	3 917.73

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

7 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale.		13 683.59	13 683.59
	Titres de recettes émis *		10 164.00	10 164.00
	Rattachements		/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale		13 683.59	13 683.59
	Engagements		/	/
	Mandats émis*		10 991.29	10 991.29
	Rattachements		300.00	300.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.		/	/
	Déficit		1 127.29	1 127.29
	Solde des restes à réaliser		/	/
	Excédent		/	/
RESULTAT REPORTE	Déficit			/
	Excédent		583.59	583.59
RESULTAT CUMULE	Déficit		/	/
	Excédent		- 543.70	- 543.70

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

8 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

		INVESTISSE MENT	FONCTIONNE MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 968 023.99	8 027 216.42	9 995 240.41
	Titres de recettes émis *	831 472.54	7 425 193.39	8 256 665.93
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 968 023.99	8 027 216.42	9 995 240.41
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	1 207 975.47	7 677 737.56	8 885 713.03
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	376 502.93	252 544.17	629 047.10
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 364 060.00	/	-364 060.00
RESULTAT REPORTE	Excédent	551 203.62	755 566.42	1 306 770.04
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	174 700.69	503 022.25	677 722.94
	Déficit	/	/	/

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

9 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS :

		INVESTISSE MENT	FONCTIONNE -MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	306 594.34	306 594.34	613 188.68
	Titres de recettes émis *	153 297.17	153 297.17	306 594.34
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	306 594.34	306 594.34	613 188.68
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	153 297.17	153 297.17	306 594.34
	Rattachements.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	11 851. 99	/
	Déficit	- 153 297.17	/	- 141 445.18
RESULTAT CUMULE	Excédent		11 851.99	
	Déficit	- 153 297.17	/	- 141 445.18

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

10 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES :

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Titres de recettes émis *	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	37 885.64	60 185.64	98 071.28
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	17 942.82	17 942.82	35 885.64
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent.	/	/	/
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	- 655.38
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	17 287.44	/
	Déficit	- 17 942.82	/	-655.38

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

11 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LUNELLE :

		INVESTISSE -MENT	FONCTIONNE- MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 283 175.67	1 289 767.90	2 572 943.57
	Titres de recettes émis *	642 304.08	642 304.23	1 284 608.31
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	1 283 175.67	1 289 767.90	2 572 943.57
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	642 304.08	642 304.08	1 284 608.16
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	0.15	0.15
	Déficit	/	/	/
	Solde des restes à réaliser		/	
	Excédent	/	/	/
Déficit	/	/	/	
RESULTAT REPORTE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 640 871.59	- 6 592.23	- 647 463.82
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 640 871.59	- 6 592.08	- 647 463.67

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

12 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE :

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	30 847.96	25 719.69	56 567.65
	Titres de recettes émis *	/	/	/
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	30 847.96	25 719.69	56 567.65
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis.	30 847.96	/	30 847.96
	Rattachement.	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	30 847.96	/	30 847.96
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent			
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent	5 128.27	4 830.75	9 959.02
	Déficit	/	/	/
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	4 830.75	/
	Déficit	25 719.69	/	20 888.94

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

13 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PROYES :

		INVESTISSE- MENT	FONCTIONNE MENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Titres de recettes émis *	/	/	/
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	74 144.40	74 144.40	148 288.80
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	/	/	/
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	/	/	/
	Déficit.	/	/	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
	Déficit	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Excédent	/		/
	Déficit	- 74 144.40	//	- 74 144.40
ESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 74 144.40	/	- 74 144.40

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

14 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE :

		INVESTISSE- MENT	FONCTION- NEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	2 022 635.64	1 867 935.64	3 890 571.28
	Titres de recettes émis *	841 167.82	681 104.14	1 522 271.96
	Rattachements	/	/	/
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 022 635.64	1 867 935.64	3 890 571.28
	Engagements	/	/	/
	Mandats émis*	413 483.14	842 273.22	1 255 756.36
	Rattachements	/	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Excédent	427 684.68	/	266 515.60
	Déficit.	/	-161 169.08	/
	Solde des restes à réaliser			
	Excédent	/	/	/
RESULTAT REPORTE	Déficit	/	/	/
		- 841 167.82	/	- 841 167.82
RESULTAT CUMULE	Excédent	/	/	/
	Déficit	- 413 483.14	-161 169.08	- 574 652.22

*Après déduction des annulations de titres et de mandats

Après avoir élu Mme Maryvonne CROUVEZIER pour présider la séance, le Maire se retirant, conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, donne acte au Maire de la présentation faite des Comptes Administratifs 2017 ; par 21 voix pour et 5 abstentions (les membres du groupe minoritaire) en ce qui concerne le budget principal, et à l'unanimité pour ce qui est des budgets annexes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire reprend la présidence de la séance, souligne le travail effectué, et remercie en particulier la 1^{ère} Adjointe chargée des finances, Mme Maryvonne CROUVEZIER, et le service Finances sous la responsabilité de Mme Odette CLAUDEL pour le travail effectué.

15 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE –

Au vu des comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes : Eau, Forêt, Locations industrielles, Régie Municipale d'Electricité, Pompes Funèbres, Animations, Lotissements, lotissement Pré des Gouttes, Lotissement de la Lunelle, Lotissement de la Louvière, Lotissement de la Rigue, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement des budgets susvisés :

	Résultat cumulé en sortie d'exercice	Affectation au compte 1064 (Provision réglementée)	Affectation au compte 1068 Investissement du budget concerné	A reprendre au B.P. 2018 Fonctionnement du budget concerné
Commune	1 228 395.91		657 429.48	570 966.43
Eau	250 594.60		206 205.29	44 389.31
Forêt	103 688.14		37 784.63	65 903.51
Locations Industrielles	9 445.06			9 445.06
R M E	503 022.25	2 000.00	189 359.31	311 662.94
Pompes funèbres	-543.70			-543.70
Animations	3 917.73			3 917.73
Lotissement Pré des Gouttes	17 287.44			17 287.44
Lotissements	11 851.99			11 851.99
Lotissement Balcons de la Rigue	- 161 169.08			-161 169.08
Lotissement La Louvière	4 830.75			4 830.75
Lotissement La Lunelle	- 6 592.08			- 6 592.08

Le budget annexe « Lotissement des Proyes » a un résultat nul.

Le Maire rappelle que les résultats ont été commentés lors de l'analyse des budgets.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions en ce qui concerne le budget principal (Liliane MENGIN, Claudine VINCENT-VIRY, Nadia RABANT, Valérie PERRIN-LACHAMBRE et Jean-Pierre DUTHION) et à l'unanimité pour les budgets annexes, approuve l'affectation des résultats 2017, telle que présentée ci-dessus.

16 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS POUR 2017

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER qui rappelle, qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions de biens doit être présenté au Conseil Municipal à l'issue de l'exercice budgétaire concerné.

Pour l'exercice 2017, la commune a cédé les biens suivants :

CESSION DE BIENS 2017					
Désignation du bien	Surface m ² N° inventaire	Prix m ²	Prix de cession	Valeur comptable	Plus value Moins value
Vente terrain LAURENT Arnaud	1093	0.442	5 465.00	483.11	4 981.89
Vente terrain LECOMTE Laurent	1067	0.442	5 335.00	471.61	4 863.39
Vente terrain SCI La Courbe	72	0.442	360.00	31.82	328.18
Vente terrain Ste Col de Gr. Pierre	4608	0.442	16 128.00	2 036.74	14 091.26
Vente terrain CLAUDEL J Charles	196	0.442	980.00	86.63	893.37
Vente terrain SCI CALIXTE	310	0.442	1 550.00	137.02	1 412.98
Vente terrain CLAUDON Eric	92	0.442	460.00	40.66	419.34
Vente terrain VOSGELIS	426	0.442	1.00	188.29	-187.29

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2017.

Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce bilan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du bilan des acquisitions et cessions de biens pour 2017.

17 à 29 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018 DE LA COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES : EAU – FORET – BATIMENTS INDUSTRIELS - ANIMATION – POMPES FUNEBRES – RME – LOTISSEMENTS – LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES – LOTISSEMENT DE LA LUNELLE – LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE – LOTISSEMENT DES PROYES – LOTISSEMENT LES BALCONS DE LA RIGUE

Le Maire demande à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances, de détailler les budgets 2018 :

Après plusieurs séances de travail entre municipalité et services, la commission finances s'est réunie le 10 mars 2018 afin d'examiner le budget primitif 2018 et ses budgets annexes. Ces budgets ont ensuite été distribués, présentés, expliqués et commentés aux élus, lors de la séance plénière du 13 mars 2018.

Comme cela a déjà été précisé lors du débat d'orientations budgétaires du 12 février 2018, le recul des concours financiers de l'état nécessite une maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement, et nécessite donc des économies et des dépenses contenues. C'est un budget qui repose également sur des hypothèses prudentes de recettes, tenant compte de cette baisse de dotations.

17 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2018 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de l'exercice	7 995 066.43	Recettes de l'exercice	7 924 100.00
Autofinancement	500 000.00	Résultat reporté	570 966.43
Total	8 495 066.43	Total	8 495 066.43
INVESTISSEMENTS			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P. 2018	Reste à réaliser	B.P. 2018
896 900	Dépenses exercice 3 740 100	700 450	Recettes exercice 3 897 529.48
			Autofinancement 500 000.00
			Résultat reporté 539 020.52
Total :	5 637 000.00	Total :	5 637 000.00

Compte 6815

M. Jean-Baptiste MOUGEL demande des précisions sur le montant des provisions.

Le Maire répond que le litige Eynius était insuffisamment provisionné.

Mme Liliane MENGIN demande ce qui sera économisé du fait de l'abandon des NAP et du retour à la semaine de 4 jours.

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que le coût s'élevait à environ 9 000 € en 2017 mais qu'il reste encore 6 mois à financer sur 2018 et que certaines activités périscolaires seront maintenues. Le personnel sera replacé notamment à la cantine.

Compte 611 : Mme Maryvonne CROUVEZIER souligne qu'il est en augmentation car la saison de ski a été bonne et les secours sur pistes suivent en conséquence.

Compte 7561

M. Jean-Pierre DUTHION demande pourquoi on a été si frileux dans la prévision à ce niveau compte tenu de la pluviométrie de début d'année et de la bonne production d'électricité.

M. Jérôme MATHIEU répond que c'est le constat du résultat de 2017 qui est prévu à cet endroit.

Mme Claudine VINCENT-VIRY fait remarquer que le budget est un acte important et qu'il faudrait que ceux qui pianotent sur leurs portables arrêtent, par respect du travail effectué par Mme Maryvonne CROUVEZIER mais aussi du public.

Le Maire répond que c'est une bonne remarque.

Compte 2158

M. Raymond MARCHAL précise que l'acquisition du désherbeur prévu dans le programme zéro phyto est subventionnée à 80 %.

Certains secteurs seront enherbés avec sentier piétonnier de chaque côté de l'Eglise, des allées du cimetière seront recouvertes d'enrobés pour soulager les services.

Il est confirmé à Mme Liliane MENGIN que les travaux continuent en 2018 Rue de Bellevue et Rue des Champions. Des Travaux supplémentaires ont dû être effectués. Elle sollicite un bilan financier.

M. Jérôme MATHIEU répond qu'il sera communiqué à la fin des travaux.

Mme Liliane MENGIN demande quelles subventions ont été obtenues pour la réalisation du funérarium ?

M. Jérôme MATHIEU répond qu'au départ on ne devait pas en avoir, On a sollicité l'Etat au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement public local), Contrat de ruralité, et le Département au titre des TDIL (Travaux divers d'intérêt local)

Mme Nadia RABANT demande confirmation qu'un budget a été réservé à la vidéosurveillance et si c'est vraiment une obligation à La Bresse ?

Le Maire répond qu'un diagnostic gratuit a été fait par la gendarmerie et confirme qu'une seule enveloppe de crédits de 20 000 € a été inscrite, correspondant au coût d'une étude pour une première tranche sur l'hypercentre. Il précise qu'il faut plutôt utiliser le terme de Vidéoprotection car il ne s'agit que d'enregistrer les images pour le cas où et pas d'assurer une surveillance.

M. Raymond MARCHAL ajoute que c'est une action sécuritaire qui fait suite aux incendies de la boulangerie Pinot

En réponse aux questions posées par Mme Nadia RABANT, Mme Maryvonne CROUVEZIER précise :

- que le logement de la mairie pour lequel 67 000 € de crédits sont attribués est celui qui se trouve au-dessus de la Poste et qui nécessite une réhabilitation des sanitaires et des sols, une mise aux normes, protection incendie et isolation du local des archives. Ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux de toiture.

- que les 5 000 € provisionnés pour l'extension de la halle des congrès représentent le coût d'une étude et d'un limiteur de bruit suite aux plaintes reçues des voisins lors des bals notamment, ce dispositif permettant de couper la sono en cas de dépassement du volume sonore admis.

- que les 6 000 € relatifs à la plateforme OT correspondent au coût d'une étude pour l'implantation de la 2^{ème} borne électrique dans le secteur où il y a le manège.

Mme Nadia RABANT demande ce que représentent les 125 500 € supplémentaires alloués au funérarium :

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond que l'estimation a été revue, suite à l'adjonction au projet d'un hall couvert pour les cérémonies civiles.

Mme Nadia RABANT revient sur le funérarium actuel qui est aux normes (pas de nouveau décret depuis 1999)

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond qu'on ne peut pas agrandir l'actuel bâtiment, que c'est un choix politique pour répondre aux besoins des familles

Le Maire rappelle qu'il figurait dans le programme de campagne.

M. Jean-François POIROT rappelle qu'il y a le problème de proximité de l'arrêt de bus trop proche du funérarium actuel.

M. Aurélien ANTOINE ajoute : « Vous avez fait une Maison de la Bresse à plus de 3 millions d'euros, nous, on a décidé de faire un funérarium à 600 000 € »

Mme Nadia RABANT déplore ne pas avoir vu de plan et ne pas avoir assisté à une réunion.

Le Maire répond que ce sera fait le moment venu, dès que les plans seront finalisés.

Le funérarium sera réalisé, on ne revient pas sur cette décision.

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande où en sont les travaux au Col de Grosse-Pierre.

M. Raymond MARCHAL confirme qu'ils reprendront début avril et M. le Maire ajoute qu'une réunion sera programmée dès que le projet sera finalisé.

Liliane MENGIN s'interroge sur les futurs budgets et constate que l'excédent est passé de 2 millions d'euros à 1,2 millions d'euros et les reports en investissements à 650 000 € d'où un nouvel emprunt.

Elle s'inquiète en conséquence de savoir comment la commune pourra faire pour investir en 2019 ?

Le Maire rappelle que la commune a perdu 500 000 € annuellement de dotations de l'Etat par rapport à 2013.

Mme Maryvonne CROUVEZIER rappelle que pour 2018 des charges ont été provisionnées, qui ne sont pas imputables à la Municipalité actuelle et qui obèrent d'autant sa capacité d'autofinancement.

M. Jean-Baptiste MOUGEL demande ce que représente le report de 27 000 € pour la Maison de La Bresse. Il lui est répondu qu'il s'agit de travaux de finition.

Il aimerait avoir un bilan du coût de l'opération.

Le Maire ajoute que le premier bilan dépassait les 3 millions d'euros pour 1,8 million budgété au départ.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions (Liliane MENGIN, Claudine VINCENT-VIRY, Nadia RABANT, Valérie PERRIN-LACHAMBRE et Jean-Pierre DUTHION), approuve le Budget Primitif principal 2018 de la commune.

18 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU 2018 :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses exercice	601 389.31		Recettes exercice	557 000.00	
			Résultat reporté	44 389.31	
Total :	601 389.31		Total :	601 389.31	
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Reste à réaliser	B.P.		Reste à réaliser	B.P.	
	Dépenses exercice	652 100.00		Recettes exercice	858 305.2
644 000	Résultat reporté	/	382 700	Résultat reporté	55 094.7
Total :	1 296 100.00		Total :	1 296 100.00	

Mme Liliane MENGIN fait remarquer que le prix de l'eau a augmenté de 20 % depuis 2014. Le Maire rappelle qu'il fallait fixer le prix du m³ à 1 € minimum pour pouvoir continuer à bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

M. Jérôme MATHIEU affirme que malgré les 800 000 € d'investissement prévus, il n'y a pas lieu d'être inquiet. Le budget est équilibré. Le but est de continuer à investir sans trop grever le prix de l'eau.

On ne peut plus différencier le prix de l'eau pour les résidences principales et secondaires.

La politique de l'Agence de l'Eau vise à ce que les utilisateurs, bénéficiaires, soient sollicités d'abord avant de demander la solidarité des autres.

Il rappelle que de gros investissements ont été faits, notamment à la station de La Lande, et sur les réseaux depuis 2014.

On note, suite à une étude, qu'un tiers des bornes à incendie n'est plus aux normes.

Il faut un nouveau véhicule. Le gros entretien concerne les pompes du Breuil.

Les honoraires concernent les servitudes qui passent sur terrains privés qui sont votées au Conseil Municipal mais peu sont encore notariées.

La station de La Lande a été dimensionnée pour le secteur de Belle-Hutte – Les Feignes, mais il faut penser à chercher ailleurs des ressources en eau pour assurer les besoins en périodes de forte affluence.

Il faut remettre les stations actuelles aux normes. On construit un réservoir plus grand au Chajoux et la station sera remise aux normes. Le réservoir actuel servira de tampon.

Jérôme MATHIEU ajoute qu'un programme est établi avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les travaux sont planifiés sur certains secteurs en fonction des fuites ou des problèmes de pression repérés.

On prévoit le changement des canalisations les plus anciennes, Rue de la Résistance et aux Baraques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe EAU 2018.

19 - BUDGET PRIMITIF FORET

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	556 403.51	Recettes exercice	490 500.00
		Résultat reporté	65 903.51
Total	556 403.51	Total :	556 403.51

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
17 000.00	Dépenses exercice 147 800.00		Recettes exercice 185 584.63
	Résultat reporté 20 784.63		
Total :	185 584.63	Total :	185 584.63

Suite à la demande de Mme Liliane MENGIN, M. Raymond MARCHAL indique que les frais de transports portés au budget communal concernent le transport de plaquettes, ceux indiqués au budget forêt concernent le transport des grumes.

Mme Nadia RABANT demande ce que représentent les 10 000 € provisionnés pour les maisons forestières. M. Raymond MARCHAL répond qu'il s'agit du remplacement des ballons d'eau chaude des maisons du Chajoux et du Neuf-Pré.

Le gros chantier forestier concerne le Chemin de Fachepremont. La carrière d'Artimont étant fermée, il faut acheter la matière première.

Le Maire informe qu'une vente de bois prévue en novembre 2017 a été reportée à 2018.

M. Raymond MARCHAL ajoute que 3 coupes de bois n'ont pas été exploitées en 2017.

D'après les dires des agents de l'ONF, les dernières tempêtes ne devraient pas avoir trop d'impact sur les ventes de bois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe FORET 2018.

20 - BUDGET PRIMITIF LOCATIONS INDUSTRIELLES

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	34 445.06	Recettes exercice	25 000.00
		Résultat reporté	9 445.06
Total	34 445.06	Total :	34 445.06

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
	Dépenses 48 956.73		Recettes exercice 15 000.00
			Résultat reporté 33 956.73
Total :	48 956.73	Total :	48 956.73

Le Maire rappelle que ce budget concerne les locaux loués à l'Usine du Daval.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOCATIONS INDUSTRIELLES 2018.

21 - BUDGET PRIMITIF ANIMATIONS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	13 000.00	Recettes exercice	9 082.27
Résultat reporté	/	Résultat reporté	3 917.73
Total	13 000.00	Total	13 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe ANIMATIONS 2018.

22 - BUDGET PRIMITIF « POMPES FUNEBRES »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	13 456.30	Recettes exercice	14 000.00
Résultat reporté	543.70	Résultat reporté	/
Total	14 000.00	Total	14 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe POMPES FUNEBRES 2018.

23 - BUDGET PRIMITIF R.M.E.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	7 625 313.86	Recettes exercice	7 313 650.92
		Résultat reporté	311 662.94
Total	7 625 313.86	Total :	7 625 313.86

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Reste à réaliser	B.P.	Reste à réaliser	B.P.
756 960	Dépenses exercice 1 001 495.00	392 900	Recettes exercice 1 190 854.31
			Résultat reporté 174 700.69
Total :	1 758 455.00	Total :	1 758 455.00

M. Jérôme MATHIEU rappelle que ce budget concerne l'électricité et les chaufferies bois et a été validé par le Conseil d'Administration de la RME le 12 mars 2018.

Il confirme à Mme Liliane MENGIN que les gros chantiers pour 2018 sont la liaison HTA de Retourner, le déplacement d'un poste à la Basse des Feignes, la Traverse du jardin, l'enfouissement aux Proyes, le remplacement d'éclairage public, la mise en place d'une 2^{ème} borne de rechargement, le report de l'acquisition du logiciel.

Il faut faire face aux offres du marché, au déficit de la chaufferie bois ; Il faut prendre en compte les modifications de contrats suite à l'isolation de bâtiments, notamment Vosgelis...

Il précise que pour l'instant aucun compteur Linky n'est posé sur la commune. La réglementation les impose d'ici 2023.

Une ligne est à explorer : le remplacement de l'éclairage actuel par des leds, travaux subventionnables à 80 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe RME 2018.

24 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses exercice	310 594.34	Recettes exercice	298 742.35
Résultat reporté	/	Résultat reporté	11 851.99
Total :	310 594.34	Total :	310 594.34

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	153 297.17	Recettes exercice	308 594.34
Dépenses exercice	155 297.17		
Total :	308 594.34	Total :	308 594.34

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOTISSEMENTS 2018.

25 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « PRE DES GOUTTES »

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Dépenses	60 185.64	Résultat reporté	17 287.44	Dépenses	19 942.82	Recettes	37 885.64
		Recettes	42 898.20	Résultat reporté	17 942.82		
TOTAUX	60 185.64		60 185.64		37 885.64		37 885.64

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOTISSEMENT DU PRE DES GOUTTES 2018.

26 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « LA LUNELLE »

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Dépenses	1 286 608.16	Recettes	1 293 200.24	Résultat reporté	640 871.59	Recettes	1 285 608.16
Résultat reporté	: 6 592.08	Résultat reporté	/	Dépenses	644 736.57		
Totaux	1 293 200.24		1 293 200.24		1 285 608.16		1 285 608.16

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOTISSEMENT DE LA LUNELLE 2018.

27 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses 25 819.69	Résultat reporté 4 830.75 Recettes 20 988.94	Résultat reporté 25 719.69	Recettes 25 719.69
TOTAUX 25 819.69	25 819.69	25 719.69	25 719.69

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE 2018.

28 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « LES PROYES »

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
74 244.40	74 244.40	Résultat reporté : 74 144.40 Dépenses :	Recettes : 74 144.40
EQUILIBRE		EQUILIBRE	

Ce budget sera clos en 2018. On ne peut plus y construire d'habitations à cause des zones humides. Par contre, la construction du funérarium est possible à cet endroit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOTISSEMENT DES PROYES 2018.

29 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « LES BALCONS DE LA RIGUE »

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	161 169.08		
Dépenses exercice	1 503 566.28	Recettes exercice	1 664 735.36
Total : 1 664 735.36		Total : 1 664 735.36	

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	413 483.14		
Dépenses exercice	751 783.14	Recettes exercice	1 165 266.28
Total : 1 165 266.28		Total : 1 165 266.28	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif annexe LOTISSEMENT DES BALCONS DE LA RIGUE 2018.

30 - TAXES DIRECTES LOCALES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Au vu du projet de budget principal 2018 et des bases prévisionnelles d'imposition 2018, le Maire propose de maintenir les taux 2018 des taxes directes locales à leur niveau de 2017 soit :

Désignation des Taxes	Rappel taux 2017	Proposition des taux 2018 (en %)	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2018
Taxe d'habitation	21,00	21,00	6 756 992
Foncier bâti	14,40	14,40	6 719 733
Foncier non bâti	30,42	30,42	107 252
Cotisation Foncière des Entreprises	22,67	22,67	2 692 572

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que les bases d'imposition ont été communiquées après la commission des finances et l'édition du rapport du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux 2018 des taxes directes locales à leur niveau de 2017.

31 - PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT POUR 2018

Vu les dispositions relatives au montant de la contribution financière aux différents organismes de regroupement auxquels est affiliée la Commune de LA BRESSE pour l'exercice 2018, le Maire propose au Conseil Municipal

- d'affecter au paiement de ces contributions les sommes ci-après :

- La Voie Verte des Hautes Vosges (*Fonctionnement et investissement*) 6 000 €
- Parc des Ballons des Vosges : (*1.126 € par hab.*) 5 000 €

Ces différentes sommes sont inscrites au budget primitif 2018, à l'article 6554-.

- et de reconduire son accord pour la participation fiscalisée en ce qui concerne le Syndicat Mixte Tourisme Hautes-Vosges.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus.

32 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, adjointe aux finances, qui rappelle que les demandes de subvention déposées au titre de l'exercice 2018 ont été examinées en commission finances le 10 mars 2018 et en réunion plénière du 13 mars 2018. Il est proposé l'attribution des subventions pour l'exercice 2018 suivant le tableau étudié à ces réunions et joint en **annexe n° 1** à la note jointe à la convocation à la présente séance.

L'examen des demandes est guidé par les principes suivants :

- soutenir et encourager le tissu associatif et scolaire dans ses initiatives et ses activités
- maintenir un niveau de subvention respectant le cadre budgétaire fixé au budget prévisionnel.
- étudier de façon approfondie la trésorerie des associations en relation avec leur activité et les investissements qu'elles engagent.

<i>Subventions aux ASSOCIATIONS</i>	Année 2018	Observations
ADMR	2 500 €	
AITHEX	2 880 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 020 €	
APEL	250 €	
ASSOCIATION FAMILIALE	1 000 €	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 000 €	
CLUB DE SCRABBLE LA BRESSE	100 €	
COMITE DE JUMELAGE MENAKA	4 250 €	
CORNIMONT BMX	400 €	
CRECHE LES P'TITS AMIS DE OUI-OUI	48 000 €	
FESTIVAL DE SCRABBLE	1 000 €	
FOOTBALL CLUB HAUTE MOSELOTTE	5 000 €	
FOYER DE SKI NORDIQUE	1 500 €	
GASPC (Quote part attribué selon effectif)	43 400 €	
GROUPEMENT DES AGRICULTEURS	7 200 €	
HAUTES VOSGES ORIENTATION	1 000 €	
JUST'O'CORPS	500 €	
LA BRESSAUDE	45 000 €	
L B E - LA BRESSE EVENEMENTS	18 000 €	
LEGION VOSGIENNE	300 €	

M L C	13 000 €	Fonctionnement général / Soutien aux activités internes
	2 500 €	Aide financement véhicule + Poste ménage suite arrêt Contrats aidés
	2 430 €	FCE - CEL - fond aide au développement de la programmation culturelle en milieu scolaire -
	1 860 €	MSU / PIJ / EEF - Point Info Jeune
	8 500 €	MEL - Aide au fonctionnement ludothèque
	4 100 €	Soutien formation professionnelle multi media
	500 €	concours photo+création atelier
	1 000 €	MEY1 - Action jeunesse : chantier jeunes Eté
	2 000 €	MEY 1 - Soutien ados "pôle Europe"
	1 000 €	FONDS JEUNES - Espace accueil jeunes, soutien d'actions, soutien à la formation, accueil de stagiaires pro.
	1 200 €	F T S - St Nicolas
	4 000 €	CIN - Cinéma
	-4 000 €	Reprise s/ subv. exceptionnelle d'aide structurelle de 20 000 €
Total MLC	38 090 €	

MEDAILLES MILITAIRES	100 €	
ORCHESTRE D'HARMONIE JEANNE D'ARC	4 700 €	
PREVENTION ROUTIERE	50 €	
Les PTIOTS BRESSAUDS	150 €	
RAYON DE SOLEIL	23 000 €	
RESONANCE FM	2 500 €	
SOUVENIR FRANCAIS	300 €	
STANISLAS ECHECS / Open d'échecs	500 €	
UNC AFN	300 €	
UNSS	500 €	s/ justificatifs frais
ONAC (bleuet)	150 €	
TELETHON	800 €	
S/Total Subventions Associations	259 440 €	
Subventions spécifiques :		
CANTINE ST LAURENT (par année scolaire)	15 000 €	
M.N.T. + Participation Mutuelle	10 000 €	
OGEC	65 079 €	
TOTAL SUBVENTIONS	349 519 €	
Autres subventions		
Animations	2 000 €	
CCAS	40 000 €	
Subventions scolaires	18 715 €	Voir détail ci-dessous
OTL	165 000 €	

SUBVENTIONS SCOLAIRES :	Coût Chiffré	Subventions	Observations
ECOLE PRIMAIRES ET MATERNELLES			
ECOLE MATERNELLE " LA TOURTERELLE "			
Classe découverte à Gouville sur Mer (G)			
Transport	3 235,00 €	1 294,00 €	40%
Séjour	4 064,00 €	1 625,60 €	40%
S/Total		2 919,60 €	
ECOLE PUBLIQUE DU CENTRE			
Classe de mer à Cayeux sur Mer (CP-CE1)	14 253,00 €	5 701,20 €	40%
S/Total		5 701,20 €	
ECOLE SAINT LAURENT			
Sortie Nancy (PS - MS)			
Transport	474,00 €	237,00 €	50%
Classe de Mer à Pléneufdans (54 enfants dont 34 bressauds)			
Transport + séjour = 370€ par enfant	19 980,00 €	5 032,00 €	40%
Visite du château de Holandsbourg			
Transport	403,00 €	201,50 €	50%
S/Total		5 470,50 €	
SOUS TOTAL ECOLES PRIMAIRES		14 091,30 €	

COLLEGES		
COLLEGE SAINT LAURENT		
Dotation forfaitaire annuelle de 16 euros par élève bressaud soit 16€ x 48 élèves		768,00 €
COLLEGE DES BOUDIERES		
Dotation forfaitaire de 16 euros par élève bressaud, soit : 16 € x 116 élèves		1 856,00 €
SOUS TOTAL COLLEGES		2 624,00 €
ETABLISSEMENTS EXTERIEURS		
CLIS - Voyage classe de mer (743 € / élève) - 2 élèves bressauds		1 000,00 €
Lycées - pour élèves bressauds - estimation		500,00 €
Service de psychologie scolaire		500,00 €
SOUS TOTAL Etablissements extérieurs		2 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS		18 715,30 €

Mme Liliane MENGIN demande s'il existe une convention avec l'association Rayon de Soleil et sollicite un bilan.

M. Jérôme MATHIEU répond qu'il n'y a pas de convention à ce jour mais qu'un engagement d'aide au démarrage sur 3 années a été validé.

Mme Maryvonne CROUVEZIER précise que depuis la réunion plénière du 13 mars, une nouvelle demande est arrivée, celle du Foyer de ski nordique.

D'autre part, l'aide sollicitée par la MLC pour le festival correspond aux frais de transport pour aller au Musée Camille Claudel de Nogent-sur-Seine.

Mme Nadia RABANT demande si on a tenu compte de l'augmentation du prix des repas à la crèche : 1 000 € de plus.

Les 18 000 € attribués à l'association LBE concernent bien sûr l'organisation de la Coupe du Monde de VTT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions ci-dessus pour l'exercice 2018 : (Résultats des votes effectués selon le principe général : Abstention des conseillers municipaux membres des Conseils d'administration des associations subventionnées) :

33 - ADMISSION EN NON VALEUR - CREANCES ETEINTES SUR BUDGET PRINCIPAL

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe chargée des Finances, qui expose que les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs sur le budget principal pour **1 310.44 €**.

Il s'agit d'impayés sur les exercices allant de 2014 à 2017, concernant des factures de cantine, périscolaire et de secours sur pistes, dont les poursuites sont épuisées suite à recherches infructueuses, procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6541-Admission en non valeur- ou 6542-créances éteintes- du budget concerné.

34 - ADMISSION EN NON VALEUR - CREANCES ETEINTES SUR BUDGET R.M.E.

Le Maire expose que les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs sur le budget RME pour un montant de **6 416.63 €**.

Il s'agit d'impayés des factures d'électricité dont les poursuites sont épuisées suite à procès-verbaux de carence et insuffisance d'actif, à dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Il est précisé qu'une facture de plus de 3 000 € concerne une SCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6541-Admission en non valeur- ou 6542-créances éteintes- du budget concerné.

35 - ADMISSION EN NON VALEUR - CREANCES ETEINTES SUR BUDGET EAU

Le Maire expose que les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non-valeur de reliquats de créances sur les exercices antérieurs sur le budget EAU pour un montant de **6 365.07 €**.

Il s'agit d'impayés des factures d'abonnement et de consommation d'eau dont les poursuites sont épuisées suite à procès-verbaux de carence, dossier de surendettement et décision d'effacement de dettes.

Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Mme CROUVEZIER précise qu'une facture de 3 514,11 concerne la Société EAU PURE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur les créances précitées et de passer les écritures comptables nécessaires au compte 6541-Admission en non valeur- ou 6542-créances éteintes- du budget concerné.

RESSOURCES HUMAINES

36 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A DEPARTS EN RETRAITE (ESPACES VERTS ET DIRECTION GENERALE)

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, Adjointe déléguée aux ressources humaines, qui propose au Conseil Municipal deux modifications du tableau des effectifs :

En ce qui concerne la Direction Générale, l'agent qui a été retenu pour remplacer l'assistante qui a fait valoir ses droits à la retraite ne détient pas le même grade : il est en conséquence proposé au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de créer en parallèle un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.

De la même manière, sur le service espaces verts, suite à un départ en retraite, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer en parallèle un poste d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de supprimer un poste d'adjoint administratif (échelle C1) à temps complet à compter du 15 mars 2018**

et de créer en parallèle un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (échelle C2) à temps complet à compter du 15 mars 2018

- **de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (échelle C1) à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018 et de créer en parallèle un poste d'adjoint technique (échelle C2) à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018**

CONTRATS – CONVENTIONS

37 - CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – RUE DE LA RESISTANCE

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances et marchés publics, qui expose qu'il s'avère nécessaire de passer une convention avec Orange pour l'enfouissement du réseau téléphonique dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Résistance.

Aux termes de cette convention qui était jointe en annexe n° 2 à la note explicative jointe à l'invitation à la présente séance,

- il revient à la Commune de prendre en charge l'ensemble des études, des travaux de génie civil propres aux réseaux de communications électroniques et à ses branchements en domaine public et en domaine privé, des travaux de pose des fourreaux et des chambres de tirage. La Commune fournira le matériel nécessaire à la réalisation des installations.
- il revient à Orange d'assurer pour sa part les études relatives à la réalisation du câblage, les travaux de tirage et de raccordement des câbles et la reprise en souterrain ou en façade des câbles des clients concernés.

Le montant global prévisionnel des dépenses de câblage sera entièrement pris en charge par Orange, ce montant est de 2 298,00 €.

Une part de la fourniture du matériel de génie civil sera prise en charge par Orange pour un montant de 202,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la Rue de la Résistance.

38 - CONVENTION AVEC ORANGE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – RUE MOUGEL BEY ET RUE DES JONQUILLES

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe déléguée aux finances et marchés publics, qui expose qu'il s'avère nécessaire de passer une convention avec Orange pour l'enfouissement du réseau téléphonique dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux secs rues Mougel Bey et des Jonquilles.

Aux termes de cette convention, qui était jointe en annexe n° 3 à la note explicative jointe à l'invitation à la présente séance,

- il revient à la Commune de prendre en charge l'ensemble des études, des travaux de génie civil propres aux réseaux de communications électroniques et à ses branchements en domaine public et en domaine privé, des travaux de pose des fourreaux et des chambres de tirage. La Commune fournira le matériel nécessaire à la réalisation des installations.
- il revient à Orange d'assurer pour sa part les études relatives à la réalisation du câblage, les travaux de tirage et de raccordement des câbles et la reprise en souterrain ou en façade des câbles des clients concernés.

Le montant global prévisionnel des dépenses de câblage sera entièrement pris en charge par Orange, ce montant est de 9 394,00 €.

Une part de la fourniture du matériel de génie civil sera prise en charge par Orange pour un montant de 1 072,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la Rue Mougel-Bey et de la Rue des Jonquilles.

URBANISME – TERRAIN – PATRIMOINE

39 - DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER : AMENAGEMENTS DE LA SOCIETE BOL D'AIR SUR TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à la forêt, qui rappelle que, par délibération du 18/12/17, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un échange pour les emprises concernées par les activités de la société BOL D'AIR ainsi que le principe d'une distraction du régime forestier de ces surfaces.

Les surfaces ont fait l'objet d'une délimitation par géomètre et sont maintenant identifiées.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

➤ B 584	: 1 ha 24 a 89 ca
➤ B 594	: 3 a 27 ca
➤ B 597	: 1 a 80 ca
➤ B 600	: 1 ha 55 a 12 ca
➤ B 601	: 1 ha 32 a 73 ca

Surface totale : 4 ha 17 a 81 ca

- Parcelle forestière 123
- Zone Nf du PLU.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour demander la distraction du régime forestier pour les parcelles ci-dessus mentionnées, et pour l'autoriser à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Il est précisé que la distraction des surfaces est un préalable aux transactions foncières.

Ainsi, la décision de distraction devra indiquer qu'elle ne prendra effet qu'à la date de signature des actes correspondants.

De même, les frais engendrés par cette procédure seront pris en charge par la société BOL D'AIR.

M. Raymond MARCHAL précise que par rapport à la dernière fois, les parcelles sont maintenant identifiées et les relevés ont été réalisés par un géomètre. C'est donc cette délibération qui compte.

Mme Claudine VINCENT-VIRY demande quelles sont les propositions de Bol d'Air en échange.

M. MARCHAL répond que Bol d'Air a trouvé les surfaces équivalentes. Pour les valeurs, un cabinet est chargé d'estimer les parcelles en question.

Mme Liliane MENGIN demande qu'il soit bien précisé que l'échange sera fait à valeurs équivalentes.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et une abstention (Liliane MENGIN), décide de solliciter la distraction du régime forestier des parcelles précitées pour 4ha 17a 81ca, avec effet à la date de signature des actes correspondants, précise que les frais engendrés par cette procédure seront pris en charge par la Société Bol d'Air, et autorise le Maire -ou son représentant- à signer les actes relatifs à cet dossier et à entreprendre toute démarche utile à cet effet.

40 - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2018 DE TRAVAUX FORESTIERS

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à la forêt, qui soumet au Conseil Municipal la proposition des services de l'Office National des Forêts en ce qui concerne le programme d'actions pour 2018 (joint en annexe n° 5 à la note jointe à l'invitation à la présente séance), d'un montant total de 184 359 € HT.

A ce programme seront associées les conventions de maîtrise d'œuvre liées pour les travaux d'investissements.

Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce programme et à l'autoriser à signer les conventions, la commission des forêts ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 19 décembre 2017.

M. Raymond MARCHAL rappelle que le gros dossier cette année concerne l'aménagement de la desserte du chemin de Fachepremont pour lequel on attend toujours la réponse de SIAT dont le dossier est au ministère.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'actions de travaux forestiers pour 2018 tel que présenté, et autorise le Maire -ou son représentant- à signer les conventions correspondantes.

41 - DEMANDE DE BALISAGE SECTEUR HAUTES CHAUMES, SENTIER RGH -RANDONNEE GUIDE HISTORIQUE- JEAN-PIERRE GEHIN

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint délégué à la forêt, qui expose que M. Jean-Pierre GEHIN a créé un guide historique destiné aux randonneurs qui parcourent les Hautes Chaumes (entre le Col de la Schlucht et le Col du Herrenberg). Il a pour but d'apporter des informations historiques et culturelles sur l'occupation et l'aménagement des pâturages d'altitude, depuis plus d'un millénaire. Cette randonnée suivra un sentier qu'il convient de baliser avec des panneaux "RGH et un numéro de station". 24 stations sont prévues. Certaines sont situées sur terrain communal et le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le balisage sur terrain communal.

Le Maire propose de répondre favorablement à ce balisage aux conditions suivantes :

- Balisage à effectuer sur chemin existant et sur support existant en accord avec le Club Vosgien (gestionnaire).
- 2 sites sont concernés (secteur "Paquis des Hautes Fées" et secteur "source de la Duchesse").
- Balisage repéré par un panneau "RGH N°".
- La présente autorisation ne vaut que pour le terrain communal ; plusieurs propriétés privées sont concernées, M. GEHIN aura à obtenir l'autorisation des propriétaires.
- Si le sentier se situe sur un secteur multi-activités, notamment agricole ou forestier, toutes les précautions seront prises pour minimiser les nuisances et conserver un respect mutuel des utilisations.
- Si les panneaux "RGH N°" deviennent sans objet, ils seront démontés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le balisage aux conditions ci-dessus mentionnés.

Le Maire précise que sur les 24 panneaux prévus, deux seulement sont sur le territoire de La Bresse. Ce balisage est réalisé à l'initiative personnelle de M. GEHIN

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 voix contre (Nicolas REMY, Chloé LEDUC et François VERRIER), autorise les balisages précités, et autorise le Maire -ou son représentant- à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Préparation de la rentrée scolaire 2018/2019 – Informations

Concernant la fermeture d'une classe, le Maire donne lecture de la lettre du 15 mars 2018 qu'il a reçue de l'Association Nationale des Elus de la Montagne suite au courrier qu'il a adressé au Ministère.

- Remerciements

Le Maire fait part des remerciements qu'il a reçus de

- l'association départementale des Toujours Jeunes suite à la mise à disposition de la halle à l'occasion du Challenge Creusot
- du Football Club de Haute Moselotte pour la subvention attribuée.

- **Information :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Départemental des Vosges d'une subvention de 10 000 € à la SARL « La Scierie » pour l'extension et l'amélioration de l'établissement au titre des initiatives touristiques privées.

- Le Maire donne ensuite **la parole à M. Christophe NAEGELEN**, Député des Vosges qui remercie le Maire de l'accueillir. Il ajoute que sa volonté est de connaître les 41 communes de sa circonscription et leurs spécificités, de rassembler les informations et les faire remonter à l'Assemblée Nationale et aux Ministères.

Il est important de prendre le pouls des différentes collectivités.

Le vote du budget est l'occasion la plus importante puisqu'il met la commune à nu.

Il signale que pendant l'étude de la Loi des Finances, il a déposé un amendement pour la prise en compte de la population saisonnière au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. La Bresse est un parfait exemple. La demande a été refusée par le Ministère des Comptes publics mais il essaie de la soutenir car on sait bien que les communes touristiques ont des charges supplémentaires pour l'entretien des routes et des réseaux.

Il ajoute qu'il a été question de différencier les tarifs de l'eau pour les résidences principales et les résidences secondaires.

Il est à la disposition des élus dans la mesure de ses compétences et de ses possibilités.

Il annonce qu'il a prévu une permanence à LA BRESSE fin avril pour aller à la rencontre des habitants. Il tient par ailleurs une permanence tous les vendredis à Remiremont.

- Mme Nadia RABANT demande des précisions sur l'ADAP. M. Aurélien ANTOINE précise qu'on va essayer de rattraper le retard. La 1^{ère} tranche doit être terminée fin 2018.

- Mme Liliane MENGIN regrette que le Président du Comité de jumelage de Menaka, qui a séjourné 22 jours à La Bresse, n'ait pas été reçu officiellement en mairie. Elle lit une intervention du Comité de jumelage La Bresse/Menaka et propose de confirmer son soutien à M. David VAXELAIRE, Président du Comité, au sujet d'une lettre anonyme reçue.

Le Maire ne souhaite pas ébruiter cette affaire et signale avoir pris contact avec le Président qui demande que tout cela reste discret

Mme Liliane MENGIN donne lecture d'un extrait du compte-rendu de l'AG du Comité Mali où il est effectivement fait mention de cette lettre.

Le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance à 23h39.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le **mercredi 2 mai 2018**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Chloé LEDUC

Hubert ARNOULD